AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0425
FR0013128881-FS0113

13 février 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

MEDIAWAN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 février 2017, complété par un courrier reçu le 13 février 2017, la société JP Morgan GT Corporation[1] (270 Park Avenue, New York, NY20027, USA) a déclaré avoir franchi en baisse, le 7 février 2017, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MEDIAWAN et détenir 1 438 803 actions MEDIAWAN représentant autant de droits de vote, soit 4,60% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions MEDIAWAN hors marché.

Par ailleurs, le déclarant a précisé que JP Morgan Securities plc[1] détient au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, 1 824 990 bons de souscription d'actions (BSA) MEDIAWAN exerçables à tout moment jusqu'au 22 avril 2021, pouvant donner droit, par exercice au prix de 11,50 € par action contre 2 BSA, à 912 495 actions MEDIAWAN[3].

[1] Contrôlée au plus haut niveau par JP Morgan Chase & Co.
[2] Sur la base d'un capital composé de 31 280 815 actions représentant autant de droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. prospectus de l'AMF ayant reçu le visa n°16-132 du 11 avril 2016 et communiqué de la société en date du 20 avril 2016.